

Acheteur Public
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE (ONaCVG)
Hôtel National des Invalides
129 rue de Grenelle - Escalier B
CS 70780
75700 PARIS CEDEX 07

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

NÉCROPOLE NATIONALE DE CONDÉ-FOLIE

49, rue du 22^e R.M.V.E. – 80890 CONDÉ-FOLIE

TRAVAUX DE RESTAURATION



PROGRAMME – mission de base
JUILLET 2026

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE DE CONDE-FOLIE	3
1.1	CONTEXTE HISTORIQUE	3
1.2	CONTEXTE ARCHITECTURAL.....	3
1.3	PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION	3
2	OBJECTIFS ET BESOINS DU MAÎTRE D'OUVRAGE	4
2.1	OBJECTIFS	4
2.2	BESOINS DU MAÎTRE D'OUVRAGE	4
2.2.1	<i>L'entrée principale</i>	4
2.2.2	<i>Les abris</i>	4
2.2.3	<i>Les clôtures</i>	4
2.2.4	<i>Le monument</i>	4
2.2.5	<i>Les emblèmes et les plaques nominatives</i>	5
2.2.6	<i>L'ossuaire</i>	5
2.2.7	<i>L'aménagement paysager</i>	5
2.2.8	<i>Les mâts de couleurs</i>	6
2.2.9	<i>Les éléments techniques existants</i>	6
3	CONTRAINTES ET EXIGENCES	6
3.1	COÛT DE L'OPÉRATION.....	6
3.2	GESTION DE L'OUVERTURE AU PUBLIC	7
3.3	ORGANISATION DU CHANTIER.....	7
3.4	ARCHITECTURE PATRIMONIALE	7
3.5	RESPECT DE LA CHARTE PAYSAGÈRE DES NÉCROPOLES.....	7
3.6	EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	7

1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE DE CONDE-FOLIE

1.1 Contexte historique

La nécropole de Condé-Folie est située dans le département de la Somme (80), en région Hauts-de-France. Elle se trouve au 49, rue du 22^e R.M.V.E. – 80890 CONDÉ-FOLIE, à proximité de la ville d'Amiens, à 30 min de route côté Nord-Ouest. Ce cimetière militaire créé en 1940, maintenu par l'administration et confirmé comme cimetière de regroupement 1939-1945 de la Somme le 24 octobre 1950. Elle a reçu, de 1953 à 1957, les corps, inhumés de façon éparse dans le secteur, de soldats de la Bataille de France (1940 – combats de la région d'Amiens et d'Abbeville).

Dans ce lieu repose notamment une proportion exceptionnelle de « tirailleurs sénégalais » et de combattants originaires d'Afrique du Nord et d'Espagne engagés dans 22^e Régiment de Marche de Volontaires Étrangers de la Légion étrangère. La nécropole fut agrandie pour permettre de regrouper ces corps exhumés d'autres cimetières militaires communaux de la Seconde Guerre mondiale (militaires et résistants de la Somme). Ainsi, 135 tirailleurs sénégalais du 24^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais du cimetière communal d'Aubigny ainsi que 31 autres dépouilles provenant du cimetière militaire provisoire de Picquigny y furent notamment transférés.

Ce sont au total 3 427 corps qui reposent aujourd'hui dans cette nécropole. Parmi les 2 439 emblèmes, 1 612 sont des croix latines, 827 des stèles musulmanes et 3 des emblèmes israélites.

1.2 Contexte architectural

D'une superficie de 12 818 m², la nécropole se trouve au centre du village à proximité direct de l'église. Un cimetière civil jouxte la nécropole. L'entrée sur le site se fait par une allée centrale non imperméabilisée depuis la rue du 22^e Régiment de Marche Volontaires et Étrangers (D218).

Elle est située entre la voie ferrée Amiens-Boulogne et les étangs de la vallée de la Somme, ce qui donne à ce lieu une position importante dans le paysage.

Elle est divisée en deux parties séparées par la route et disposant chacune d'un mât de couleurs :

- Au sud, entre la voie ferrée et la route, la partie principale accueille les stèles musulmanes
- Au nord, dans la partie secondaire, en plus des sépultures, un ossuaire rassemble près d'un millier de corps français de la Bataille de la Somme

Deux abris d'environ 25 m² destinés aux agents sont situés à l'entrée de la grande partie.

Dans la petite partie de la nécropole, au nord, se trouve également le monument de l'ossuaire ainsi qu'une croix au fond de la parcelle, proche du marais et de la végétation. Sur ce même alignement, au centre se dresse le mât avec le drapeau tricolore.

1.3 Périmètre de l'opération

L'opération porte sur la restauration de la nécropole et de ses abords.

Il est constaté que chaque élément composant la nécropole présente des signes de vieillissement et une détérioration importante des matériaux. Ces désordres, liés au temps, résultent principalement

du développement du réseau racinaire des végétaux, qui affecte les différents éléments constitutifs de la nécropole, notamment les longrines supportant les emblèmes.

2 OBJECTIFS ET BESOINS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

2.1 Objectifs

L'objectif principal de l'opération est de restaurer et de pérenniser la nécropole, ainsi que de restituer certains aspects historiques, en assurant le respect de son caractère mémoriel, de son intégrité et de la charte paysagère.

La restauration devra également répondre aux exigences de mise aux normes et viser l'amélioration de l'accessibilité et de l'accueil des visiteurs et des agents intervenant sur le site.

L'ensemble des surfaces engazonnées endommagées à l'occasion des travaux devra être repris.

2.2 Besoins du maître d'ouvrage

L'ONaCVG confie au titulaire une mission de base (APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR), pour les études et la mise en œuvre des travaux de restauration des ouvrages.

Les travaux à prévoir portent sur les éléments suivants :

2.2.1 L'entrée principale

- La démolition de l'accès existant et le réaménagement de l'entrée comprenant les portails et la mise en place d'une boîte à registre encastrée ;
- La définition des entrées du site, en raccord avec l'identité du lieu ;
- Le remplacement ou la réparation des portails existants ;
- Une réflexion sur l'accès à la nécropole avec un parvis, un changement du revêtement de sol et la possibilité de la suppression des bornes en béton blanc ;
- L'accessibilité PMR sur le site avec une revêtement de sol à adapter ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques et de bancs pour les visiteurs.

2.2.2 Les abris

- La démolition des abris, comprenant les opérations de déplombage, de désamiantage ainsi que la remise en état du sol ;
- Le point d'accès à l'eau est à conserver à l'emplacement des abris.

2.2.3 Les clôtures

- La réfection des clôtures hétérogènes existantes devra privilégier des solutions intégrées à l'environnement paysager. La mise en œuvre de clôtures métalliques grillagées est proscrite.

2.2.4 Le monument

- La restauration du monument avec les différentes plaques commémoratives comprenant : le nettoyage et le démoussage, la réparation des fissures à sa base, la remise en état des joints manquants ou trop visibles, ainsi qu'un ragréage en béton.

2.2.5 Les emblèmes et les plaques nominatives

- Certains emblèmes seront à réparer, en déterminant au préalable la matérialité et couleur au plus proche de l'existant. D'autres seront à remplacer. Des emblèmes sont à redresser par piquage de la longrine en béton. De nouveaux massifs béton neuf seront créés, intégrant les emblèmes redressés ou neufs ;
- La reprise des longrines dégradées ;
- Le recouvrement des longrines ou mortier de scellement avec de la terre et engazonnement ;
- L'ensemble des plaques existantes sera déposé et remplacé par des plaques en aluminium, fournies au titre du marché de fourniture en cours de l'ONaCVG. Ce remplacement interviendra dans le cadre de ce marché de fourniture, en coordination avec le marché de travaux, qui aura à charge la dépose des plaques existantes, leur évacuation et la repose des nouvelles plaques ;
- **Une attention particulière devra être apportée à la repose des plaques avec les équipes de l'ONaCVG pour éviter toute erreur d'identification de chaque emblème (relevé des noms sur plan avant démontage des plaques, remplacement immédiat...).**

2.2.6 L'ossuaire

- La mise en valeur paysagère de l'ossuaire afin d'en améliorer la lisibilité (engazonnement, massifs, accès) ;
- La restauration de l'ossuaire : le nettoyage et le démoussage, la réparation des fissures à sa base, la remise en état des joints manquants ou trop visibles, ainsi qu'un ragréage en béton, prévoir une nouvelle chaîne pour fermer l'espace de l'ossuaire.

2.2.7 L'aménagement paysager

La visite du site a mis en avant une problématique paysagère importante afin de mettre en avant le lieu et les éléments patrimoniaux du site. Dans ce contexte, il est prévu :

- La conservation du conifère à l'entrée de la grande partie de la nécropole car cet arbre est commémoratif.
- La définition du passage engazonné côté ouest du grand cimetière avec de nouvelles plantations.

L'ensemble des opérations sera conduit avec une vigilance particulière vis-à-vis des accès disponibles et de la configuration du site.

Une information écrite relative à ces travaux sera affichée à l'entrée de la nécropole afin d'expliquer la fermeture du site pendant cette période.

Des plantations raisonnées de nouvelles essences, en cohérence avec l'ambiance mémorielle du site, seront mises en œuvre. Les essences retenues devront être adaptées au climat local et présenter de faibles besoins d'entretien. Dans ce cadre, il est notamment prévu :

- La plantation de nouveaux sujets arborés ;
- La conservation des tertres avec de nouvelles plantations au pied des emblèmes ;
- La suppression de vivaces et des bulbes existants sur le site, notamment aux pieds des emblèmes ;

- Des plantations à rythme régulier au pied des emblèmes, composées d'essences nécessitant peu d'entretien et sans tertre, en tenant compte de leur développement racinaire sur les longrines ;
- Une uniformisation des limites végétalisées sur l'ensemble du site, avec des essences qui demande aussi peu d'entretien.

Le projet paysager devra être conçu de manière à ne pas obstruer les perspectives et à permettre une bonne visualisation de l'étendue des emblèmes. Le projet paysager est soumis à la "*Charte paysagère des nécropoles*" élaborée par le Ministère des Armées.

Tous les déchets de végétaux devront être évacués de manière maîtrisée, sécurisée et valorisée. Dans le cas des souches qui ne pourront pas être déracinées, il conviendra de les rogner dans la mesure du possible afin d'assurer durablement la sécurité du site ouvert au public.

La maîtrise d'œuvre tiendra compte, dans son calendrier prévisionnel d'exécution des travaux, des périodes de plantations et des travaux de finalisation conformément au fascicule 35 du CCTG-Travaux.

2.2.8 Les mâts de couleurs

- Les mâts de couleurs de 9 m seront positionnés sur les emplacements existants avec des cache-mâts aux pieds, les bases en dallage des mâts existants sont à supprimer ;
- Les mâts de 9 mètres sur platine basculante seront fournis par l'ONaCVG. Leurs poses seront à la charge du marché de travaux ;
- La plantation de végétaux au pied du mât de couleurs devra être réalisée en tenant compte de son basculement lorsque cela sera nécessaire, et ne devra pas entraver son fonctionnement.

2.2.9 Les éléments techniques existants

- Le traitement des regards existants et des raccords en eau avec la commune sera envisagé selon deux solutions, réversible et irréversible :
 - 1° **Solution réversible** : neutralisation de manière sécurisée. Les ouvrages seront comblés avec un matériau approprié, arasés si nécessaire sous le niveau du sol, puis recouverts de terre nivelée et engazonnés. Leur emplacement sera identifié et reporté dans un plan de récolement, avec leurs coordonnées GPS, afin de permettre un éventuel usage futur ;
 - 2° **Solution irréversible** : démolition et comblement des regards, comprenant nivellement du terrain en engazonnement.

Ces deux solutions seront étudiées et chiffrées afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage d'effectuer un choix à l'issue de la phase APD.

3 CONTRAINTES ET EXIGENCES

3.1 Coût de l'opération

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 550 000 € HT, établie en juillet 2026 (mois M_{0-enveloppe}).

Pour rappel, les travaux qui seront exécutés sur la nécropole de Condé-Folie, conformément au 4.-10° de l'article 261 du code général des impôts (CGI), sont, pour le titulaire ou les cotraitants des marchés de travaux, exonérés de TVA. Cette exonération n'est pas étendue aux sous-traitants et aux

fournisseurs. Le délai d'exécution de la mission est estimé à 48 mois dont 24 mois pour les travaux de finalisation.

3.2 Gestion de l'ouverture au public

À l'exception des opérations de démolition des abris, durant lesquelles le site sera fermé partiellement au public pour une durée prévisionnelle d'environ un mois, le site restera partiellement ouvert. L'accueil des visiteurs sera maintenu et adapté en fonction des différentes phases du chantier.

3.3 Organisation du chantier

Une base vie temporaire avec un accès indépendant sera installée sur le site. Une voie de circulation sera aménagée pour permettre la circulation des véhicules de chantier.

Le maître d'œuvre fournira un plan des installations de chantier.

Afin d'éviter un croisement des flux, le maître d'œuvre modifiera éventuellement l'emplacement de la base vie ou le tracé du cheminement des visiteurs en cours de chantier.

3.4 Architecture patrimoniale

Les travaux projetés devront faire l'objet des autorisations administratives adaptées.

L'opération respectera les exigences de préservation du patrimoine tout en modernisant les infrastructures pour garantir une meilleure accessibilité et fonctionnalité.

3.5 Respect de la charte paysagère des nécropoles

L'opération de restauration de la nécropole nationale de Condé-Folie est soumise à la "*Charte paysagère des nécropoles*". Des dérogations peuvent être accordées lorsqu'elles sont justifiées et pertinentes, ou lorsque la charte ne peut pas être appliquée compte tenu du contexte. C'est notamment le cas du principe issu de la charte paysagère, selon lequel deux arbres doivent être plantés pour chaque arbre prélevé.

3.6 Exigence environnementale et sociale

L'ONaCVG étant engagé dans une démarche de responsabilité sociétale, le maître d'œuvre proposera obligatoirement pour la rédaction des pièces des marchés de travaux des clauses d'exécution et des critères de sélection en faveur de l'environnement et, si possible, en faveur de l'insertion sociale.